



## Huissier de justice versement

Par **Syl57100**, le **01/11/2022 à 18:43**

Bonjour,

J'ai eu la visite d'un huissier il y a quelques mois qui est venu faire l'inventaire des meubles ect....

J'ai eu rdv dans son bureau et il m'a imposée de lui verser la somme de 400€/mois alors qu'au RSA, je n'en touche que 734. (Je n'ai rien signé, je n'ai d'ailleurs pas non plus eu mon mot à dire)

J'ai payé cette somme jusqu'à maintenant mais là il faut que je rattrape les factures impayées depuis puisque en le payant lui je n'ai pas pu payer loyer élec gaz ect (maman celib avec 3 enfants)

Ce mois ci je ne lui ai versé que 100€, pour pouvoir trouver du travail ce que j'ai fais et donc mettre de l'essence dans ma voiture.

Je travaille à partir du 5 novembre je lui verserais même + des que j'aurais mes salaires.

Malgré ça , a t-il le droit de venir me saisir véhicule et meuble alors que j'ai quand même versé quelque chose ???

Apparemment cet huissier me cherche depuis 2012 alors je ne sais pas où il est allé me chercher mais bon !! Je n'ai ni jugement alors qu'il y en a eu un apparemment ni rien)

Merci de m'éclairer svp merci d'avance

Par **amajuris**, le **01/11/2022 à 20:10**

bonjour,

pour procéder à une saisie, il faut que le créancier qui a mandaté cet huissier, ait obtenu un

jugement vous condamnant à payer,

est-ce le cas ?

si non, cet huissier ne dispose d'aucune pouvoir de contrainte contre vous.

si vous avez déménagé sans en informer votre créancier, les courriers relatifs à votre adresse, ont été envoyés à votre dernière adresse connue par votre créancier.

salutations

Par **Syl57100**, le **01/11/2022 à 20:26**

Bonjour Amajuris et merci pour votre réponse.

Apparemment oui il y a eu un jugement qui date de 2012.

Je n'ai jamais changé d'adresse et je n'ai jamais rien reçu jusqu'à la surprise de recevoir sa visite en mai 2022.

Il est précisé sur ces différents courriers que le jugement date de 2012 mais je ne l'ai jamais reçu et l'huissier n'étant pas super cool bien que ça ne fasse pas partie de son métier ne me l'a jamais présenté.

Je ne rechigne pas à régler ma dette bien qu'au départ c'était une dette de mon ex mari mais étant encore mariés à l'époque j'en deviens solidaire... Je veux régler cette dette pour m'en sortir au plus vite car là je m'enfoncé et je risque de tout perdre, j'ai donc pris le taureau par les cornes et ai trouvé du travail mais pour cela j'ai dû lui régler seulement 100€ au lieu des 400 qu'il m'a imposé sans prendre connaissance de ma situation actuelle !! A partir du moment où je règle même un petit peu, peut il quand même mettre la saisie à exécution parce que du coup je n'aurais plus de véhicule et du coup je ne pourrais plus aller travailler et retour à la case départ.

Je n'ai jamais eu ce genre de problème, je suis à bout je ne sais plus quoi faire !!!!